



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 13 juillet 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la salle municipale de Vauliard à Onzain, sous la présidence de Monsieur Pierre OLAYA, Maire de la commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire.

**Présents :** MM. OLAYA, HERSANT, BOUQUIN, BONNEVILLE, DUGAULT (*à partir de 20h05*), HUBERT, BILLAULT, MARPAULT S., CARREZ, COUCHAUX, WORNÏ ; Mmes LE BELLU, REUILLON-FRETTE, GUESDON, DESMIER (*à partir de 20h25*), CLEMENT, SEGRET, PICAULT, CRAMOYSAN, POTIER, GALLOU, HUE

**Absents représentés :** M. LEROUX Gilles (représenté par Nicole LE BELLU)  
M. MARPAULT Christophe (représenté par Samuel MARPAULT)  
MME DESMIER Isabelle (représentée par Gérard Hersant) – *jusqu'à 20h25*  
MME MORAISIN Marie-Ange (représentée par Nadine SEGRET)  
MME DEROUINEAU Suzanne (représentée par Pierre OLAYA)  
MME DUQUESNOIS-STEINMETZ Martine (représentée par Laurent COUCHAUX)  
MME TROMPAT Virginie (représentée par Marie CLEMENT)

**Absents :** MM LECUIR, BARRIER, POTIER ; MMES YVONNET, SCHNIDER, BEFFARA

MME POTIER a été élue secrétaire.

---

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal. Il n'y a pas de remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour. La délibération n°2018-81 concernant l'attribution du marché de travaux pour la réfection des trottoirs et de la -chaussée de la Grande Rue ; la délibération n°2018-82 concernant l'aliénation d'une partie de la parcelle I 329. Le conseil approuve à l'unanimité ces ajouts.

### **1. Présentation du bilan du mandat du Conseil Municipal des Jeunes**

Sarah Guesdon présente le bilan du mandat des jeunes conseillers sur la période 2016-2018.

Par ailleurs, elle remercie les jeunes conseillers et Chloé qui se sont investis au cours de ces deux années ainsi que les agents et les élus. Sarah Guesdon tient à souligner leur assiduité, leur motivation, leur volonté pour concrétiser leurs projets. Les jeunes se réunissent le lundi de 17h45 à 19h00, une semaine sur deux.

Malgré un certain nombre « d'abandons » lors de ces deux ans, les jeunes sont très motivés par la vie de leur commune et nous espérons que dans quelques dizaines d'années, ils se rappelleront de ce mandat et qu'ils auront, à leur tour, envie d'être « conseiller adulte ».

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Sarah Guesdon pour son implication dans l'accompagnement de ces jeunes.

### **2. Présentation des comptes rendus des commissions Agglopolys et des réunions syndicales**

a) Compte-rendu de la commission « Habitat-Agriculture-Transports » d'Agglopolys

Nadine Segret présente le compte-rendu de cette commission.

### **URBANISME**

- Modification simplifiée du PLU des Montils /rectification d'erreur matérielle
- Programme d'action "Cœur de ville » : Signature d'une convention entre l'Etat, la Région et Agglopolys

### **Politiques Foncières :**

- Acquisition de 2 immeubles pour l'aménagement du bras de décharge de la Bouillie dont la station TOTAL.
- Acquisition d'un ensemble immobilier à Vineuil pour le relogement d'une famille
- Déplacement de l'aire de grand passage pour les gens du voyage : Acquisition d'une parcelle de la ville de Blois.

### **MOBILITES**

- Nouveaux tarifs Azalys pour 2018/2019 : Majoration du ticket à l'unité 1,25 au lieu de 1,20 et diminution du tarif de location vélo pour les étudiants.
- Convention financière avec la Région pour le transport scolaire des élèves de Françay, Lancôme et St Etienne des Guérets vers Herbault ainsi que pour les élèves au départ du Collège Marcel Carné de Vineuil

### **ENVIRONNEMENT**

- Transfert de l'actif et du passif du syndicat de la masse au syndicat mixte du bassin de l'Amasse

### **HABITAT**

- Attribution d'une subvention de 52.000€ à la commune de Vineuil pour la construction de 13 logements et 2 commerces. Coût du projet : 268.000€

### *b) Compte-rendu de la commission « Tourisme-Culture-Sport et loisirs » d'Agglopolys*

Marie Clément présente le compte-rendu de cette commission.

### **LOISIRS**

#### **1 – Piscines de la communauté d'agglomération de Blois gérées en régie**

Les tarifs publics du 1er septembre 2018 au 31 aout 2019 augmentent en moyenne de 1,5% arrondis au 5 centimes d'euro supérieur, pour faciliter le rendu de monnaie.

#### **2 – DSP – gestion du centre aquatique communautaire**

Modification de la grille tarifaire 2018/2019 avec indexation de 1,02 % , comme prévu en application de l'article 32 « révision annuelle des différents tarifs et compensations ».

#### **3 – Jeu de paume - tarifs 2018/2019**

Augmentation moyenne de 1,5 % des tarifs de location de salle et création d'un tarif en heures de nuit, dimanches et jours fériés pour les prestations annexes (personnel de sécurité incendie, ingénierie, agent de manutention). Un bilan de fonctionnement sera établi en décembre.

#### **4 – Convention annuelle renouvelable avec la SASP ADA BLOIS BASKET**

Concerne les conditions de mise à disposition de la salle (responsabilités et obligations de chacun). La redevance d'occupation comporte une part fixe (131950 euros HT pour 22 matchs par saison et un entrainement de 4,5 jours par semaine) et une part variable de 2 % des recettes HT plafonnée à 16 % de la part fixe.

#### **5 – Jeu de paume**

Création d'une régie autonome pour permettre à l'agglomération de dissocier l'activité location de salle et percevoir la TVA ;

### **TOURISME**

#### **Modification statuts de l'établissement public de coopération culturelle du domaine régional de Chaumont**

Le conseil communautaire a approuvé une évolution des statuts de l'EPCC du domaine de Chaumont-sur-Loire permettant l'intégration du département du Loir et Cher au sein du conseil d'administration. Un premier projet sera la restauration de la ferme Quéneau en vue d'y installer un lieu d'hébergement et de restauration.

### **CULTURE**

#### **1 – Conservatoire à rayonnement départemental**

Une convention de partenariat pluriannuelle pour l'année scolaire 2018/2019 à l'année scolaire 2021/2022 entre la communauté d'agglomération de Blois/Agglopolys, le conseil départemental de Loir et cher, le syndicat intercommunal du collège de Morée, la Halle aux Grains-scène nationale de Blois, l'Hectare-scène conventionné

de Vendôme et le collège Louis Pasteur de Morée ; ce dernier propose de formaliser l'enseignement renforcé donné aux élèves dans le domaine du théâtre par la signature de cette convention.

## **2 – Enseignement musical Conservatoire musique et théâtre communauté d'Agglomération de Blois**

Compte-tenu de la qualité des projets, une subvention de 3000 euros est sollicitée auprès de la DRAC pour l'année 2018 pour des actions d'éducation artistique et culturelle à caractère innovant ou visant à toucher des publics éloignés des conservatoires. Dans le cadre du dispositif « orchestre à l'école », il est prévu de :

- ✓ Confronter les élèves à des musiciens de haut niveau (rencontre pédagogique) : cout 1500 euros
- ✓ Faire accompagner les collégiens dans une démarche artistique de MAO pour réaliser un concert commun ; investissement achat de logiciels MAO pour un cout estimé à 3150 euros
- ✓ La réalisation d'un Educoncert (découverte des œuvres, composition d'un orchestre et ses instruments) coût estimé 2000 euros

## **3 – Bibliothèque Agglopolys – RFID à la médiathèque Maurice Genevoix**

Afin de protéger les documents du vol, permettre la gestion automatisée des transactions prêt/retour et faciliter les inventaires et les recollements, un budget d'investissement de 162000 euros a été voté, puis ramené à 141000 euros suite aux appels d'offres. La différence de 12000 euros permettra le déplacement de la banque d'accueil de la médiathèque Maurice Genevoix. Une subvention auprès de la DRAC sur ces 12000 euros a été demandée.

## **4 – Programmation 2018 de la scène Nationale de Blois pour les vacances de la toussaint**

Pendant les vacances de la toussaint, la Scène Nationale propose un programme varié en famille, qui se déroulera sur 5 communes de l'agglomération : Blois, St Gervais la Forêt, Onzain, Landes le Gaulois et Cheverny. Afin de soutenir cette programmation déconcentrée, il est proposé à la communauté d'agglomération le versement d'une contribution de 15000 euros en complément du soutien conventionné de 25000 euros lié au partenariat CRD/Scène Nationale.

### **3. Présentation des comptes rendus des commissions municipales**

#### **a) Compte-rendu de la commission « Voirie-Réseaux-Bâtiments »**

Gérard Hersant présente le compte-rendu de cette commission.

#### **Bâtiments**

##### **a) Travaux en cours ou déjà réalisés**

- Sanitaires extérieurs au clos des oiseaux
- Toiture du caquetoire
- Nouveaux panneaux des salles
- Clôture de l'école maternelle
- Circuit vélo à l'école maternelle
- Fenêtres de la salle des ATSEM
- La salle de sport

##### **b) Travaux à venir**

- Aménagement de l'accueil de la mairie
- Mise en conformité électrique et réparation de toiture au CTM.
- Aménagement d'une ouverture sur le pignon arrière de la grange, installation d'une porte et aménagement intérieur.
- Sécurisation des accès au centre de loisirs et à la Halte-Garderie.
- Rafraichissement de la salle des ATSEM.
- Réflexion générale sur l'utilisation des salles municipales.

Monsieur le Maire souhaite remercier Isabelle Desmier pour son implication, sa patience et sa diplomatie pour reclasser les associations suite à la récupération de la salle Abel Genty.

#### **VRD**

##### **a) Travaux en cours ou déjà réalisés**

- Renouvellement de poteaux incendie.

- 1ère tranche de la mise en conformité des armoires électriques.
- Aménagement de la rue de la Rochelle.

b) Travaux à venir

- Réfection de trottoir et de bateaux – Rue de Meuves
- Enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphonie – Rue du pont d'Ouchet
- Réfection des trottoirs et de la chaussée – Grande Rue (partie Ouest)
- Recalibrage et curage du fossé de Meuves

Divers

- Procédure de déneigement
- Procédure de fauchage
- Point sur le matériel

Arrivée de Franck Dugault à 20h05.

**DÉLIBÉRATIONS**

**2018-68 Convention Bac de Loire**

Nicole Le Bellu expose que dans le cadre du développement touristique du territoire, un projet de traversée de la Loire en bateau entre Rilly et Veuves est proposé pour la saison estivale.

Pour l'organisation et la gestion de ce projet, une convention est proposée entre l'Association Millière Raboton, homme de Loire et les communes de Veuzain-sur-Loire (communes déléguées d'Onzain et de Veuves) et de Rilly-sur-Loire.

La convention (annexe 1) précise entre autres les modalités de participation financière des protagonistes.

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;**

**Considérant l'organisation tripartite de la mise en œuvre d'un projet de traversée de la Loire entre Rilly-sur-Loire et Veuves,**

**Considérant l'intérêt communal pour le développement de l'activité touristique,**

**Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention ci-jointe et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

**2018-69 Tarif pour la salle Bozzuffi**

Monsieur le Maire expose que nous avons reçu une demande de location de salle pour l'organisation d'un stage d'animation sportive de biodanza. La salle Abel Genty n'étant plus disponible, il serait possible d'utiliser la salle Bozzuffi. Or, nous n'avons pas de tarif de location pour cette salle.

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;**

**Considérant qu'il n'existe pas de tarif de location pour la salle Bozzuffi,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tarif de 50 € pour la location de la salle Bozzuffi pour une soirée ou par demi-journée.**

**2018-70 Demande de subvention à la CAF**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du fonctionnement des structures enfance-jeunesse, la commune a décidé d'acquérir des équipements permettant d'améliorer la qualité de notre offre éducative et pédagogique auprès des enfants et des jeunes.

Par ailleurs, nous avons réalisé des travaux de sécurisation des établissements.

Sur ces différents points, la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher soutient les collectivités en subventionnant une partie de ces dépenses.

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;**

**Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales peut attribuer une subvention exceptionnelle afin de financer des dépenses d'équipement ;**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :**

- ✓ autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher,
- ✓ approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES	RECETTES
Acquisition d'équipements = 12 790,64 € Acquisition d'un ordinateur portable = 748,75 €	Commune de Veuzain-sur-Loire = 13 539,39 €
<b>MONTANT TOTAL HT = 13 539,39 €</b>	<b>MONTANT TOTAL HT = 13 539,39 €</b>

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

#### **2018-71 Déclaration préalable pour des travaux d'ouverture de la grange**

Gérard Hersant expose que dans le cadre de travaux d'aménagement de la grange, située impasse Etienne Goujon, il convient de procéder à la réalisation d'une ouverture sur le pignon arrière du bâtiment (côté parking de l'école) et d'installer une porte d'accès.

Ces travaux nécessitent le dépôt d'une demande de déclaration préalable (DP) au titre du Code de l'urbanisme en raison de la modification de l'aspect extérieur du bâtiment. A noter que le bâtiment étant situé dans le périmètre des monuments historiques, il est soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code de l'Urbanisme,**

**Considérant la nécessité de déposer une déclaration préalable de travaux pour le projet d'ouverture sur le pignon arrière du bâtiment de la grange,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer l'ensemble des pièces constitutives de la demande de Déclaration Préalable (DP) pour le projet de réalisation d'une ouverture sur le pignon arrière du bâtiment de la grange, située impasse Etienne Goujon, à Onzain.**

#### **2018-72 Vente de matériels**

Gérard Hersant expose que la Commune de Veuzain-sur-Loire possède des véhicules qui ne trouvent plus leur utilité dans le cadre du fonctionnement des services techniques. Cela concerne en particulier 2 tracteurs, assez vétustes, qui coûtent très cher en entretien et en réparation. Il est donc proposé de les vendre.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, :**

- autorise la vente d'un tracteur 855 de marque John Deere âgé de 27,5 ans et d'une puissance de 24 ch, immatriculé 6226 QA 41 pour un montant de 1 500 €
- autorise la vente d'un tracteur 1445 de marque John Deere âgé de 15 ans et d'une puissance de 26 ch, immatriculé 5197 RT 41 pour un montant de 3 000 €

#### **2018-73 Modification du marché de travaux concernant la salle de sport**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet, nous avons fait le choix d'isoler le mur entre les vestiaires et la salle. Cette opération n'ayant pas été chiffrée au départ.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 pour la commande publique**

**Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification n°1 du marché de travaux pour l'aménagement de la salle de sport attribué à l'entreprise Toutravaux et fils pour les montants suivants hors taxe :**

- ✓ **Montant initial : 20 990,65 €**
- ✓ **Montant de la modification : 289,06 €**
- ✓ **Montant modifié : 21 279,71 €**

#### **2018-74 Modification du marché de travaux concernant la salle de sport**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet, nous avons fait le choix de rehausser le plafond de la salle en deux endroits pour certaines activités sportives. Il s'agit aujourd'hui des travaux de peinture. Par ailleurs, il a été aussi retiré la non mise en œuvre de faïence sur toute la hauteur dans les vestiaires.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 pour la commande publique**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification n°1 du marché de travaux pour l'aménagement de la salle de sport attribué à l'entreprise Portevin et fils pour les montants suivants hors taxe :**

- ✓ **Montant initial : 12 687,00 €**
- ✓ **Montant de la modification : 483,60 €**
- ✓ **Montant modifié : 13 170,60 €**

#### **2018-75 Modification du marché de travaux concernant la salle de sport**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet, et suite aux préconisations du bureau de contrôle, nous devons apporter des améliorations pour l'accessibilité des douches (siège, barre de maintien...).

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 pour la commande publique**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification n°1 du marché de travaux pour l'aménagement de la salle de sport attribué à l'entreprise Leze pour les montants suivants hors taxe :**

- ✓ **Montant initial : 37 852,28 €**
- ✓ **Montant de la modification : 830 €**
- ✓ **Montant modifié : 38 682,28 €**

#### **2018-76 Modification du marché de travaux concernant la salle de sport**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet, nous avons fait le choix de ne pas installer les châssis en polycarbonate sur les deux côtés de la salle de sport. Par ailleurs, il a été aussi décidé de retirer les blocs-portes suite aux modifications de certaines cloisons.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 pour la commande publique**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification n°1 du marché de travaux pour l'aménagement de la salle de sport attribué à l'entreprise Gauthier pour les montants suivants hors taxe :**

- ✓ **Montant initial : 20 921,66 €**
- ✓ **Montant de la modification : - 2 201,53 €**
- ✓ **Montant modifié : 18 720,13 €**

#### **2018-77 Attribution d'une subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal, lors de sa séance du 24 mai 2018, a validé le principe d'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association locale qui aura incité le plus de personne à donner leur sang lors de la journée nationale du don du sang, le 16 juin dernier.

**Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-7 et L 2321-1**

**Vu l'arrêté relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,**

**Considérant l'avis favorable de la commission « Sport - Vie associative » du 10 janvier 2018,**

**Considérant les éléments transmis par l'association Don du Sang suite à la collecte du 16 juin 2018,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité\* (avec 1 abstention) décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association ASJO Basket.**

**\* 1 abstention : Laurent Couchaux**

#### **2018-78 Tarifs des études surveillées**

Sarah Guesdon expose que la Commune de Veuzain-sur-Loire et les enseignants de l'école élémentaire proposent la mise en place d'études surveillées à l'école Prévert. Ce dispositif est mis en œuvre avec des enseignants volontaires.

Il est rappelé que le coût global pour la commune est de 1,20 € par enfants (sur la base de 20 enfants par étude). Il est proposé de délibérer pour un tarif unique pour les familles de 1€.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tarif unique de 1 € par jour et par enfant pour l'année scolaire 2018-2019.**

#### **2018-79 Adhésion au SICOM**

Monsieur le Maire expose que la commune mène depuis quelques années une réflexion approfondie pour tenir compte d'une part de la demande des commerçants et entrepreneurs afin de prévenir et dissuader les actes de cambriolage et de vandalisme et d'autre part d'une partie de la population pour limiter le développement d'une délinquance d'agression et d'actes d'incivilité.

Cette réflexion va se traduire par l'installation d'un système de vidéoprotection sur les grands axes de la commune, en partenariat avec la Gendarmerie. La préfecture nous ayant déjà donné l'autorisation.

Le Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection a pour objet le déport d'images des centres de visionnages communaux vers le groupement de gendarmerie de Loir-et-Cher. Les statuts du Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection se trouve en annexe 2. Il est proposé à la commune d'adhérer à ce syndicat.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve l'adhésion au Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection,**
- **approuve les statuts joints en annexe de la délibération,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la gendarmerie,**
- **désigne deux délégués titulaires, Messieurs Pierre Olaya et Daniel Bouquin, ainsi que deux délégués suppléants Messieurs Laurent Couchaux et Julien Worni**

#### **2018-80 Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire expose qu'il s'avère nécessaire de réaliser des virements de crédits pour le bon équilibre du budget de la Commune. Ce ne sont que des jeux d'écriture, il n'y a pas d'impact financier. Cela concerne plus particulièrement :

- Une ouverture de crédit pour l'amortissement des études réalisées pour le projet de la place et de la salle de sport.
- L'affectation de certaines études en amortissement.
- Une augmentation des dépenses pour le FPIC.

Le détail de la décision modificative n°1 se situe en annexe 3.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983,**

**Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-2,**

**Vu la délibération n°2018-14 du 22 février 2018 relative au vote du budget primitif de la commune**

**Considérant qu'il s'avère nécessaire de réaliser des virements de crédit pour le bon équilibre du budget de la commune,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1.**

Arrivée d'Isabelle Desmier à 20h25.

#### **2018-81 Attribution du marché de travaux pour la réfection de la Grande Rue – Partie Ouest**

Gérard Hersant expose que la commune de Veuzain-sur-Loire souhaite continuer son projet d'amélioration du cadre de vie du centre bourg d'Onzain, par la réfection des trottoirs et de la Chaussée de la Grande Rue, sur la partie Ouest, soit de la rue Gustave Marc à la rue Gilbert Navard.

Une consultation a été lancée courant mars pour un marché de travaux comportant 1 lot.

La commission MAPA du 4 avril s'est réunie pour ouvrir les offres reçues.

La commission MAPA du 19 juillet s'est réunie pour faire une proposition des entreprises retenues.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 pour la commande publique,**

**Vu le compte-rendu de la commission MAPA du 4 avril 2018,**

**Vu le compte-rendu de la commission MAPA du 19 juillet 2018,**

**Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'attribuer le marché de travaux pour la réfection des trottoirs et de la chaussée de la Grande Rue – partie ouest à l'entreprise BSTP pour un montant total de 117 773,70 € (HT),**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à notifier ce marché et à signer tous les documents nécessaires de rapportant à cette opération.**

#### **2018-82 Aliénation d'une partie de 55 m<sup>2</sup> de la parcelle I 329**

Monsieur le Maire expose qu'aux termes d'une procédure de publicité et de mise en concurrence initiée par le Syndicat Mixte Ouvert Loir-et-Cher Numérique, depuis Val de Loire Numérique, TDF Fibre, filiale à 100% de la société TDF (télédiffusion de France) a été désignée comme attributaire d'une convention de délégation de service public d'une durée de 25 ans, pour la conception, la réalisation, l'établissement, l'exploitation, le financement et la commercialisation d'un réseau de fibre optique à usage grand public et professionnel, sur les départements du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire.

La convention de délégation de service public est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Afin de faciliter le contrôle des engagements souscrits et permettre au Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique d'avoir comme interlocuteur unique une seule entité juridique, la société TDF Fibre a créé une société de projet, dénommée Val de Loire Fibre, dédiée à l'exécution de la Convention, qui s'est substituée à la société TDF Fibre.



Cette société doit intervenir sur notre commune dès 2018. Son intervention consistera en des travaux de génie civil et la création d'infrastructures (câbles, NRO, etc.).

Le programme de travaux prévoit notamment la création d'un NRO sur le domaine communal au niveau de la rue des Fossés J. Tiré (parcelle cadastrée section I n°329) et cela, dans un délai court.

Afin de réaliser ces travaux, la société Val de Loire Fibre souhaite acquérir la propriété de l'assiette foncière du Nœud de Raccordement Optique.

A la fin de la concession, le terrain ainsi que les équipements techniques seront rétrocédés au Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique, en tant que bien de retour, lui appartenant ab initio. Le prix de la cession de cette parcelle de terrain est fixé à un euro (1€)

Il convient par conséquent de délibérer afin :

- de faire appel à un géomètre expert pour procéder à la division de la parcelle cadastrée section I n°329 en vue de créer la parcelle d'assiette du futur NRO.
- d'autoriser M. le Maire à signer le pouvoir habilitant l'étude de **Me Jean-Yves BOUFFANT à Tours** pour recevoir l'acte de vente

Dans l'attente de ladite cession dont le temps de la procédure est incompatible avec celui des premiers travaux programmés par la société Val de Loire Fibre, il convient d'autoriser la société Val de Loire Fibre à commencer dès à présent les travaux, afin de permettre la création du NRO dans les plus brefs délais.

In fine, et après avis du service des domaines, une nouvelle délibération sera à prendre afin de céder officiellement à la société Val de Loire Fibre, la parcelle d'assiette du futur NRO. **Il est possible de procéder à une cession en retenant un prix différent de la valeur déterminée par le service des domaines mais la motivation de la délibération doit, notamment, porter sur le prix.**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération n°2018-46 du 19 avril 2018,**

**Vu la Convention de délégation de service public conclue entre le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique et la société TDF Fibre entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

**Considérant qu'aux termes d'une procédure de publicité et de mise en concurrence initiée par le Syndicat Mixte Ouvert Loir-et-Cher Numérique, depuis Val de Loire Numérique, TDF Fibre, filiale à 100% de la société TDF (télédiffusion de France) a été désignée comme attributaire d'une convention de délégation de service public d'une durée de 25 ans, pour la conception, la réalisation, l'établissement, l'exploitation, le financement et la commercialisation d'un réseau de fibre optique à usage grand public et professionnel, sur les départements du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire.**

**Considérant que la société TDF Fibre a créé une société de projet, dénommée Val de Loire Fibre, dédiée à l'exécution de la Convention, qui s'est substituée à la société TDF Fibre.**

**Considérant que cette société doit intervenir sur notre commune dès 2018. Son intervention consistera en des travaux de génie civil et la création d'infrastructures (câbles, NRO, etc.),**

**Considérant que le programme de travaux prévoit notamment la création d'un NRO sur le domaine communal au niveau de la rue des Fossés J. Tiré (parcelle cadastrée section I n°329) et cela, dès janvier 2018.**

**Considérant que Val de Loire Fibre souhaite acquérir la propriété de l'assiette foncière du NRO,**

**Considérant qu'à la fin de la concession, le terrain ainsi que les équipements techniques seront rétrocédés au Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique, en tant que bien de retour, lui appartenant ab initio**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, :**

- **décide de la cession partielle de la parcelle cadastrée section I n°329 en vue de créer la parcelle d'assiette du futur NRO.**
- **décide de faire appel à un géomètre expert pour procéder à la division de la parcelle cadastrée section I n°329 en vue de créer la parcelle d'assiette du futur NRO.**
- **autorise M. le Maire à signer le pouvoir habilitant l'étude de Me Jean-Yves BOUFFANT à Tours pour recevoir l'acte de vente**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir relatif à la cession du terrain d'assiette du NRO**
- **autorise la société Val de Loire Fibre à commencer dès à présent les travaux, afin de permettre la création du NRO dans les plus brefs délais.**

## QUESTIONS DIVERSES

- **PLUiHD.** Monsieur le Maire informe que le conseil aura à se prononcer sur le PADD du futur PLUiHD lors du conseil municipal de septembre. Ce document sera envoyé à tous les conseillers d'ici la fin juillet. Il demande aux conseillers d'en prendre connaissance et de faire remonter, avant le conseil, les éventuelles questions.
- **Ambassadeurs BIMBY.** Monsieur le Maire explique la démarche BIMBY « Build In My Back Yard ». Nous recherchons des élus qui seraient intéressés pour être des ambassadeurs afin d'expliquer ce dispositif aux administrés porteurs de projet.
- **Départ du père Petit.** La municipalité, La Renaissance et le comité de Jumelage se sont réunis pour organiser un pot de départ au père Jean Petit, le vendredi 31 août à 18h à la salle des fêtes d'Onzain.
- **Travaux.** Julien Worni explique que la circulation est dangereuse au niveau du carrefour Lebeau-pin suite à la mise en route barrée de la rue du Pont d'Ouchet.
- **Sécurité.** Franck Dugault fait remonter que la vitesse des véhicules est excessive dans la rue de Meuves, au niveau du Château des Tertres.

### Prochains Conseils Municipaux :

- Jeudis : 20 septembre – 25 octobre – 22 novembre – 20 décembre

### Prochains rendez-vous :

- Samedi 21 juillet : Soirée moules-frites sur la place
- Dimanche 22 juillet : Eté musical des Douves
- Jeudi 26 juillet : Nuit des Douves
- Vendredi 27 juillet : Folklore (Népal) à la salle Rostaing
- Dimanche 5 août : Vide grenier à Veuves
- Mercredi 29 août : Collecte du don du sang
- Samedi 1<sup>er</sup> septembre : Vins, Vignes et Randos
- Samedi 8 septembre : Forum des associations

La séance est levée à 21h00

Sylvie POTIER  
Secrétaire de séance

Pierre OLAYA  
Maire de Veuzain-sur-Loire